
Prise de position franco-germano-polonaise : **Renforcer la culture dans les espaces ruraux !**

Contexte

Les processus de transformation de la société et les bouleversements structurels qui en résultent, imposent des mutations sociales et économiques considérables à de nombreux territoires ruraux, qui impactent tous les secteurs de la société et soulèvent de nombreuses questions. Il n'existe ni solution ni stratégie miracle pour relever ces défis, car les espaces ruraux sont très divers. Néanmoins, ces derniers ont en commun une densité plus faible, que ce soit en termes de personnes, de logements, d'infrastructures mais aussi d'institutions culturelles et d'espaces de rencontre.

À l'initiative de la Fondation Genshagen, située près de Berlin, un groupe de travail franco-germano-polonais, réunissant des représentants de la culture, de la politique, de l'administration et de la société civile, s'est constitué en septembre 2022. Les participants se sont accordés sur la manière dont la culture peut être renforcée dans les espaces ruraux et sur la façon dont celle-ci contribue à leur amélioration. Trois personnes de chaque pays ont participé. Elles travaillent sur le thème de la culture en milieu rural et représentent les différents niveaux de compétences administratives en matière de culture et de politiques culturelles dans les territoires ruraux.

Le groupe de travail franco-germano-polonais constate et recommande :

1.

La culture est un facteur systémique, surtout dans les espaces ruraux !

Recommandations :

- Ancrer la promotion de la démocratie et la participation en tant qu'objectifs des politiques culturelles
- Valoriser et encourager le bénévolat dans une optique intergénérationnelle, le soutenir par le salariat
- Élargir l'offre culturelle à la participation et l'implication de la population locale, en tenant compte de la diversité et de l'inclusion
- Impliquer les jeunes et promouvoir l'éducation artistique et culturelle

2.

Revoir et élargir le soutien de la culture dans les territoires ruraux en fonction des besoins tout en l'orientant vers la participation et les processus de création !

Recommandations :

- Valoriser davantage la culture dans les territoires ruraux
- Comprendre l'offre culturelle dans sa contribution globale aux droits culturels
- Élargir les modalités de soutien, et permettre les subventions aux processus pour garantir un véritable droit à l'expérimentation
- Redéfinir l'évaluation en fonction des spécificités de l'action culturelle, de la diversité de ses acteurs dans les espaces ruraux et en définissant les effets à atteindre

3.

Pour renforcer durablement la culture dans les espaces ruraux, il faut forger des alliances entre les secteurs et les services reconnaître la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière !

Recommandations :

- Forger des alliances, créer des réseaux, mettre en commun les ressources (notamment entre villes et campagnes pour développer l'inter-territorialité)
- Reconnaître et promouvoir les coopérations transfrontalières comme source de plus-value
- Rendre possible et tirer profit du transfert de connaissances et d'expériences par-delà les frontières

1. La culture est un facteur systémique, surtout dans les espaces ruraux !

Le groupe de travail s'est accordé sur la nécessité de reconnaître la **culture** comme faisant partie **des services d'intérêt général** indispensables pour les habitants et comme **facteur économique important** pour les territoires ruraux. Il s'entend aussi sur le fait que la promotion de la culture n'est pas seulement créatrice d'identité, mais constitue également un instrument indispensable de **promotion de la démocratie et de l'éducation**. Il s'agit de faire prendre conscience à la société, aux acteurs culturels et politiques des **atouts et du potentiel des zones rurales**. La culture contribue à faire prendre conscience à la population locale de sa valeur, **les lieux culturels sont des espaces de rencontre et de lien social**, les initiatives culturelles offrent des leviers d'action sur le monde et ouvrent des espaces de créativité, d'expérimentation et de développement de compétences importantes et indispensables dans d'autres domaines de la vie. Dans les territoires ruraux, les structures bénévoles sont indispensables pour la culture, **l'engagement de la société civile** est particulièrement encouragé et pratiqué ; le maintien d'un paysage culturel vivant et diversifié est aussi un moyen de soutenir la démocratie.

L'implication des jeunes est nécessaire, car ce sont eux qui façonneront l'avenir. Il convient de leur attribuer des compétences, confier des ressources financières pour réaliser des projets, et leur travail devrait bénéficier d'un accompagnement professionnel. Les **offres d'éducation artistique et culturelle** sont aussi importantes, comme espace de possibles, pour éveiller l'intérêt, mais aussi pour prendre conscience de ses capacités personnelles. Il convient donc d'identifier des enjeux et des pratiques d'avenir qui puissent aussi s'appuyer sur la tradition et le patrimoine et ainsi relier le passé aux perspectives futures.

L'action culturelle à la campagne réussit lorsqu'elle mise sur **l'implication active, la**

participation, la coopération et la cocréation. Concernant la participation, la mobilité joue un rôle majeur dans les zones rurales. Outre la population ou le public, les acteurs culturels sont également concernés.

Aussi, il ne faut négliger ni le changement de perspective et le potentiel d'innovation que représentent les arts, ni la **prise en compte des thèmes, des pratiques et des acteurs locaux**. **La politique culturelle locale doit tenir compte de l'hétérogénéité de la société, l'art et la culture peuvent ainsi apporter une contribution importante à l'intégration et à l'inclusion.**

2. Revoir et élargir le soutien de la culture dans les territoires ruraux en fonction des besoins tout en l'orientant vers la participation et les processus de création !

Il convient de faire preuve de reconnaissance et d'estime envers la culture et à l'action culturelle dans les espaces ruraux. De nouvelles perspectives s'imposent pour changer leur image parfois arriérée et permettre un rapport sur un **ped d'égalité, entre ville et campagne**, en termes d'atouts et compétences. Ce changement peut s'opérer, par exemple, en abordant des questions comme la création de lien social, le voisinage, la gestion des ressources, la meilleure visibilité de l'artisanat, les industries locales et les activités qui y sont liées. La coopération entre les institutions de recherche scientifique et les institutions des zones rurales peut aider à prendre conscience des pratiques culturelles qui existent dans ces territoires.

Le subventionnement de la culture ne doit pas se concentrer sur les entités culturelles des grandes villes et les projets phares. Cela va à l'encontre du principe d'égalité des conditions de vie. Les programmes de subventions doivent être disponibles en nombre suffisant pour les territoires ruraux aussi.

Le **processus de création ou d'action culturelle** en zones rurales devrait être davantage mis au centre des subventions en tant que **soutien au processus** et non pas exclusivement au produit ou au résultat des processus culturels. Il est important à la fois d'améliorer les formats existants et d'en développer de nouveaux. Des exemples de programmes de soutien ouverts existent déjà et ils s'adressent à plusieurs secteurs de la communauté tels que le social, l'Église, le sport, tout comme à la culture.

Comment mesurer la qualité du processus des productions et des projets ? La question des instruments d'évaluation, au-delà des chiffres quantitatifs et mesurables, y est étroitement liée. Il est donc recommandé de développer des méthodes pour en **mesurer l'impact et la durabilité**, et ainsi mieux prendre en compte les spécificités de l'action culturelle et de la présence artistique en milieu rural. Réaliser une évaluation avec les acteurs locaux et du terrain peut contribuer à la bonne réussite des projets et à leur ancrage.

3. Pour renforcer durablement la culture dans les espaces ruraux, il faut forger des alliances entre les secteurs et les services et reconnaître la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière !

La formation de larges alliances et partenariats avec les secteurs de l'éducation, du social, de la santé, de l'environnement, du sport, du tourisme et de l'économie, ainsi que l'association précoce des acteurs politiques locaux, sont essentielles pour la réussite de l'action culturelle en milieu rural. Ces coopérations entre secteurs permettent de mettre en commun des ressources et cela sur le long terme. Mais la confiance joue aussi un rôle important pour la mise en place de structures durables,

par exemple entre les élus locaux et les artistes. Il est également suggéré d'envisager la mise à disposition d'offices régionaux qui soutiennent la coopération et la mise en réseau.

De plus, il est important de réfléchir aux nouvelles relations entre les villes et les campagnes. L'inter-territorialité, c'est à dire l'idée d'une coopération horizontale organisée en fonction des atouts et des besoins des territoires concernés, est un exemple **à suivre** de coordination entre différentes instances locales.

Le partage de connaissances et l'échange entre les porteurs de projets, qui se rendent mutuellement visite pour échanger des stratégies et méthodes opérationnelles et expérimentées, peuvent constituer une autre possibilité de progression.

Il faudrait faire connaître plus largement la **valeur ajoutée de la coopération transfrontalière**. Celle-ci demande certes plus d'efforts et d'organisation, mais elle offre un grand potentiel pour renforcer les espaces ruraux. En outre, grâce à des concepts et des approches appropriés, il est possible d'impliquer la population qui bénéficie ainsi, de nouvelles inspirations et d'un élargissement de ses horizons, notamment par des festivals internationaux ou par des résidences d'artistes. Les réseaux déjà existants au sein de partenariats entre des régions de différents pays peuvent contribuer à la coopération dans les domaines artistiques et culturels. Il est indispensable de créer des lieux et des espaces permettant le **partage de connaissances, de pratiques et d'expériences** par-delà les frontières. L'apprentissage mutuel transfrontalier est important, car il permet de découvrir des pratiques de subvention et des modèles de travail culturel innovants et à effet durable, de vérifier s'ils sont transférables, et idéalement, de les appliquer.

Les participantes et participants du groupe de travail franco-germano-polonais



Les membres du groupe de travail sont issus de la politique, de l'administration (culturelle), de la promotion de la culture et de l'action culturelle ainsi que, grâce à la participation d'associations d'intérêts, de la société civile. Ils représentent différentes perspectives pour assurer une pluralité de points de vue :

France

Pierre-Marie Georges,

responsable Stratégie et Pôle médias, Association des maires ruraux de France (AMRF)

Colette Gravier, conseillère Livre et Lecture et référente pour le transfrontalier, DRAC Grand Est, Ministère de la Culture

Yvan Lubraneski, maire des Molières, Vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), chargé de la Culture, de la Démocratie, des relations internationales et de la communication

Laurent Vieille, directeur Maison de Bourgogne-Franche-Comté, Direction Europe et rayonnement international, Région Bourgogne-Franche-Comté

Pologne

Olga Chrebor, directrice, département de la culture, Bureau du maréchal de la voïvodie de Basse-Silésie

Adam Krzysztoń, président du district (powiat) Łańcut et vice-président du conseil d'administration de l'Association des Districts polonais (ZPP)

Agata Roman, chargée de mission, Observatoire de la culture de Mazovie, Mazowiecki Instytut Kultury (Institut de la culture de la voïvodie de Mazovie)

Allemagne

Samo Darian, directeur, TRAF0 Programme fédéral pour les territoires ruraux, Fondation culturelle de l'Etat fédéral allemand

Brigitte Faber-Schmidt, cheffe du département Culture, Ministère de la Science, de la Recherche et de la Culture, Land de Brandebourg

Uwe Lübking, adjoint à la culture et à l'éducation (entre autres), Fédération allemande des villes et des communes

Equipe Fondation Genshagen

Angelika Eder, directrice

Julia Effinger & Magdalena

Nizioł, chargées de projet

La promotion de la culture en France, en Pologne et en Allemagne

France

En France, plusieurs niveaux et acteurs se partagent la compétence en matière de politiques culturelles, chacun disposant de son propre budget. La contribution au budget global de la culture se répartit de la manière suivante : 22 % ministère de la Culture, 8 % autres ministères, 6 % régions (13), 10 % départements (93), 12 % intercommunalités (1 600), 42 % communes (35 000). Ces subventions représentent une part variable du budget total de chaque niveau : un peu plus de 1 % du budget de l'État, un peu moins de 3 % du budget des régions, un peu moins de 2 % du budget des départements, 6,5 % du budget des intercommunalités et un peu moins de 8 % du budget des communes, qui sont donc les plus grandes contributrices en pourcentage.

Les missions du ministère de la Culture sont la mise à disposition de services culturels dans tout le pays, le soutien à la création artistique, la démocratisation de la culture ainsi que la valorisation de la France et son rayonnement au-delà des frontières. Le ministère applique un principe descendant, il soutient en priorité les grandes institutions des principales villes.

Les budgets culturels régionaux augmentent, par exemple dans le cadre du développement économique local, ce qui profite également au tourisme. Les départements assurent le lien avec la population. Par le conseil et le soutien qu'ils fournissent aux porteurs de projets, ce sont des interlocuteurs importants.

Il existe en France un nombre croissant de communautés de communes (CDC). Dans les zones rurales, ces regroupements profitent au secteur culturel quand les communes ont les mêmes besoins et que leurs forces peuvent être unies ; l'inconvénient est qu'ils favorisent souvent la commune principale. Les directions régionales des affaires culturelles du ministère français de la Culture (DRAC) sont des unités administratives déconcentrées du ministère dans les régions. Elles disposent d'un budget pour promouvoir la culture dans les territoires ruraux et jouent un rôle de conseil auprès des acteurs culturels. L'octroi des financements s'effectue soit sur projet soit dans le cadre de partenariats et de conventions qui sont conclus entre les autorités et les institutions ou différentes structures culturelles, comme des compagnies de théâtre, et qui permettent un subventionnement sur une période pouvant aller jusqu'à six ans. À noter que pour bénéficier d'un soutien, les mesures d'éducation artistique et culturelle sont une condition préalable.

Pologne

La répartition des responsabilités en matière de promotion de la culture est réglementée par la loi. Au niveau national, il y a le ministère de la Culture et du Patrimoine national. Le ministre est le principal responsable des affaires culturelles. Dans tout le pays, 64 institutions culturelles dépendent de ce ministère. Certaines d'entre elles ont un rôle consultatif et promeuvent la culture à l'échelle nationale.

La structure des collectivités territoriales et locales comprend les niveaux suivants : voïvodies, districts et communes. Tous ces niveaux administratifs ont l'obligation de créer des institutions culturelles et de subvenir à leurs besoins. Les collectivités allouent environ 80 % de leur budget culturel à leurs propres institutions culturelles. L'administration finance principalement les infrastructures et les frais de personnel. Quant au programme, il nécessite souvent de trouver des fonds supplémentaires. Il existe au niveau ministériel un système de soutien aux programmes, aux missions et aux projets des institutions. L'inconvénient est qu'il s'agit de subventions limitées dans le temps, d'une durée d'un à trois ans.

La culture est également financée par le budget d'autres ministères. Le ministère de l'Éducation administre et gère des centres éducatifs et culturels (Ośrodki Edukacji Kulturalnej).

Aux niveaux de base, la bibliothèque et la maison de la culture (dom kultury) sont généralement les seules institutions culturelles. La maison de la culture est le principal dispositif pour lequel il existe des programmes de soutien et de financement spécifiques au niveau national et à d'autres niveaux, par exemple le programme « Dom Kultury+ ». Dans un certain nombre de communes et de districts, le budget alloué au sport, à la promotion touristique et à la culture est mutualisé, permettant ainsi le soutien d'initiatives individuelles. En outre, il existe des organismes, comme celui des sapeurs-pompiers volontaires, qui sont financés par les communes et qui peuvent solliciter le financement d'un projet auprès du ministère de la Culture. Cette possibilité existe là où il n'y a pas de bibliothèques ou de maisons de la culture. Les mouvements associatifs et les organisations de femmes rurales (Kola Gospodyń Wiejskich), qui sont très actifs et qui sollicitent des aides à différents niveaux, jouent également un rôle important.

En outre, comme dans d'autres pays, il existe en Pologne des financements privés, des fondations d'entreprises qui consacrent une partie de leur budget à la culture, et un système de mécénat.

Allemagne

L'Allemagne est un État fédéral et ses politiques culturelles, qui reposent sur les principes de décentralisation, de subsidiarité et de pluralité, s'organisent sur trois niveaux : le niveau fédéral, les Länder (niveau régional) et le niveau local, comprenant les villes, les villages et les districts (Landkreis). Il n'existe pas de ministère fédéral de la Culture, la compétence pour la législation et l'administration dans le domaine de la culture revient aux 16 Länder (souveraineté culturelle), raison pour laquelle il existe généralement un ministère de la Culture au niveau de chaque Land. Son rôle est de promouvoir le financement des institutions culturelles régionales, de définir les priorités politiques et de soutenir les projets régionaux. Du fait du fédéralisme, les Länder présentent de fortes disparités en matière d'orientation et de financement de la culture.

Avec la Déléguée du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias (BKM), l'Allemagne dispose d'une autorité fédérale qui veille notamment au respect des règles juridiques pour tout le pays, subvient aux besoins des institutions culturelles d'importance nationale, et représente l'État allemand à l'étranger sur les questions culturelles. Les trois niveaux mentionnés assurent le financement de la culture dans les proportions suivantes : 15 % pour l'État fédéral (également d'autres ministères comme le ministère fédéral de l'Intérieur et, par exemple, le ministère fédéral de l'Agriculture), 40 % pour les Länder, 45 % pour les communes.

Les constitutions des Länder témoignent, parfois avec une intensité variable, de l'importance capitale de la culture pour l'État. La Loi fondamentale protège en même temps l'art avec une attention particulière. Au niveau communal, en particulier, la culture est en concurrence avec d'autres missions facultatives, comme l'éducation, le social ou le sport (mot-clé : piscine).

En vertu du principe de subsidiarité, les compétences publiques sont réglées en Allemagne au plus près des citoyens, c'est-à-dire d'abord au niveau des structures de la société civile et des collectivités locales. L'autonomie administrative des communes est ancrée dans la Loi fondamentale.

En Allemagne, les grandes fédérations culturelles et les fonds, qui sont très bien organisés, jouent un rôle important de subvention, de conseil et de sensibilisation. Il en est de même des fondations et, au niveau local, des associations de promotion culturelle. Toutefois, la pratique du soutien de projets est critiquée (« projectite aiguë »), car elle peut, dans certaines circonstances, freiner un ancrage durable. Actuellement, il existe cependant de nouveaux programmes de soutien au niveau fédéral, régional et communal qui permettent un financement pluriannuel et soutiennent ainsi de manière précise le développement des structures, notamment pour les acteurs dans les territoires ruraux.

L'éducation artistique et culturelle joue un rôle important et ces dernières années, les zones rurales ont bénéficié d'une attention accrue comme thème transversal aux différents niveaux de soutien et aux différentes instances.

Contact :

Julia Effinger
+49 3378 80 59-13
effinger@stiftung-genshagen.de

Magdalena Nizioł
+49 3378 80 59-49
nizioł@stiftung-genshagen.de

🐦 @SGenshagen
📘 @StiftungGenshagen
📷 @stiftunggenshagen

La Fondation Genshagen bénéficie du soutien de :



Die Beauftragte der Bundesregierung
für Kultur und Medien

